

Communiqué à l'attention de la communauté universitaire,

A l'attention des personnels enseignants et non enseignants de l'UNC, permanents et non permanents

Depuis le 24 mars dernier les campus universitaires sont fermés. Les activités et les enseignements s'opèrent en distanciel et ce pour préserver la continuité de nos missions, dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des règles de confinement.

Depuis l'annonce des autorités compétentes du 11 avril dernier, la Cellule de Veille et de Crise (CVC) et la Cellule de Continuité Pédagogique (CCP) de l'UNC affinent l'adaptation des mesures de confinement et les scénarii de reprise progressive de nos activités sur nos campus.

Au regard du communiqué du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de ce jour, je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des dispositions suivantes :

#### Période de sauvegarde

Afin de garantir dans les meilleures conditions possibles la reprise de nos activités, une période de sauvegarde d'une semaine est organisée afin de permettre la remise en service des campus (nettoyage des sites, désinfection des bureaux et des salles d'enseignement, adaptation des espaces aux mesures de distanciation sociale, etc.) et des services proposés aux usagers et personnels (restauration, BU, etc.).

Pendant cette période, qui débute le **20 avril et s'achève le 27 avril**, l'accès aux campus sera limité au président, à la vice-présidente et aux vice-présidents, aux membres de la CVC, aux personnels de la DEPIL ainsi qu'à certains personnels de la DNSI.

#### Levée partielle de l'interdiction d'accès au campus pour les personnels et accès des personnels enseignants à leurs bureaux

Une levée partielle de l'interdiction d'accès aux campus pourrait intervenir à partir du 23 avril dès lors que les membres de la CVC auront confirmé que les campus sont en capacité d'y accueillir les personnels dans les meilleures conditions.

Pour permettre un déploiement efficace du programme de la phase de sauvegarde, il est demandé aux personnels enseignants de ne pas rejoindre les campus avant le lundi 27 avril.

Cependant et **en cas de nécessité impérieuse et sur information préalable de la présidence**, les personnels enseignants pourront solliciter l'accès à leur bureau à partir du 23 avril. Dans ce cas, leur attention est appelée sur le fait qu'ils ne pourront pas mobiliser les services supports (logistique et informatique) dont l'activité est planifiée par ailleurs jusqu'au 27 avril 2020.

#### Reprise des activités des directions et service

Les prochains jours seront mis à profit pour affiner notre organisation et l'adapter aux décisions des autorités. Chaque directrice et directeur / chef de service a été mobilisé pour rédiger le plan de reprise des activités de ses équipes. Le calendrier de reprise sur site sera communiqué par chaque directrice et directeur / chef de service à ses équipes.

Le retour progressif des agents sur leur poste de travail a pour objectif de ne pas saturer les services supports (DEPIL & DNSI particulièrement) pour garantir la meilleure des reprises pour tous grâce à la mise en œuvre de mesures adaptées (balisages, affichages, pose de dispositif écran, etc.).

Au regard de ces dispositions, chaque personnel, en autorisation exceptionnelle d'absence ou en télétravail, sera prolongé dans sa position jusqu'à la reprise effective de ses activités sur site.

### Préparation de la reprise des activités en présentiel – nettoyage des bureaux

Dès le 17 avril, les prestataires assurant le nettoyage des campus seront mobilisés prioritairement pour le nettoyage et la désinfection du bâtiment administratif qui accueillera dès le 20 avril la présidence et les membres de la cellule de veille et de crise.

Le nettoyage et la désinfection des autres bâtiments s'étaleront à un rythme soutenu tout au long de la semaine prochaine.

Les personnels qui ne souhaitent pas que l'entreprise intervienne dans leur bureau doivent :

- se signaler à [depil@unc.nc](mailto:depil@unc.nc) le 20 avril midi au plus tard ;
- afficher sur leur porte l'affichette jointe.

Leur attention est attirée sur le fait que le ménage et l'évacuation des poubelles ne seront donc plus effectués, et seront donc à leur charge jusqu'à nouvel ordre.

### Adaptation de la reprise en présentiel pour les parents d'enfants scolarisés

Le confinement aménagé pour l'enseignement primaire et secondaire prend la forme d'une rentrée scolaire (considérée comme une seconde rentrée) par vague en demie-classe à partir de mercredi 22 avril, pendant 15 jours.

Les personnels devant organiser la gestion de leurs enfants seront maintenus en télétravail jusqu'au 4 mai. Si le télétravail ne peut être organisé ou si le conjoint de l'agent ne bénéficie, dans son emploi, d'aucune autorisation d'absence (justificatif de l'employeur à produire) pour en assurer la garde des enfants, ils seront placés en autorisations exceptionnelles d'absence.

Les personnels qui pour des raisons qui leur sont propres choisissent de ne pas scolariser leurs enfants à partir du 22 avril devront utiliser leurs congés annuels pour justifier le cas échéant leur absence.

### Gestes barrières et reprises des activités

Comme indiqué lors de la conférence de presse de ce jour, l'utilisation de masques et de gants, n'est pas obligatoire. Chacun est libre de venir avec son équipement s'il le souhaite.

Cependant, il a été demandé aux directions/services d'intégrer dans les plans de reprise d'activité les gestes barrières, particulièrement de distanciation sociale, dans le respect des consignes sanitaires édictées par la Nouvelle-Calédonie.

### Reprise des activités d'enseignement en présentiel

Pour permettre à l'ensemble de nos étudiantes et étudiants de pouvoir rejoindre les campus et les résidences universitaires, les enseignements en présentiel reprendront à partir du lundi 4 mai.

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique, les composantes qui opteraient pour une suspension des enseignements en distanciel entre le 27 avril et le 3 mai sont invitées à en informer la présidence de l'établissement pour le 22 avril au plus tard.



shutterstock.com • 158480552



**ATTENTION : demande particulière**

Dans un souci de prévention de l'épidémie de Covid-19, je ne souhaite pas que mon bureau soit nettoyé.

Je travaille dans mon bureau et je m'engage à l'entretenir moi-même.

Je vous saurais gré de ne pas entrer dans mon bureau afin de limiter le risque de contagion.

Merci de votre compréhension.

Nom Prénom  
Date et signature